

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de Saint-Julien-Molin-Molette
Séance du 04 avril 2023**

L'an deux mille vingt-quatre, le 04 avril à 20 heures,
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Céline ELIE, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présents : 11
Nombre de conseillers absents : 4

Etaient présents :

M.M. ELIE Céline, BAAS Isabelle, PLASSON Fabien, DUMAS Patricia, PERRIN Nans, MARTIN Christophe, Estelle Trémoulhéac, VAGNON Alexandre, THIOILLIERE Paul, FRAISSE Noël, BONNARD Pierre.

Étaient absent·e·s :

CHAPRIER Marie-Christine donne procuration à Patricia Dumas
RIVOIRE Nadège donne procuration à Céline Elie
ROBIN Christine donne procuration à Isabelle Baas
CAREIL Etienne donne procuration à Nans Perrin

Date de convocation : 28 mars 2024

Secrétaire de séance : Estelle Trémoulhéac

OJBET : Approbation des comptes de gestion de l'année 2023 dressés par M. Jean-Claude Ranc, CSC des finances publiques d'Annonay

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats à délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le trésorier municipal accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs 2023.

Après s'être assuré que le responsable du service de gestion comptable d'Annonay a repris dans ses écritures les montants de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023 et celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire.
- 2) Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

DECLARE que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2023 par le responsable du service de gestion comptable d'Annonay visés et certifiés par l'ordonnateur, n'appellent ni observations ni réserves de sa part.

La Maire
Céline ELIE



secrétaire de séance
Estelle Trémoulhéac

